

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE  
D'EPINAL DURANT DES TRAVAUX D'ELAGAGE**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,  
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,  
CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE :**

**Article 1** : Le vendredi 28 mai 2021, et jusqu'à la fin des travaux d'élagage,

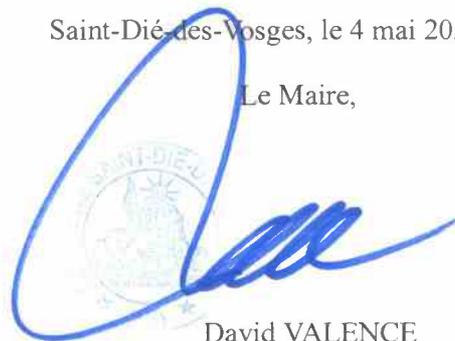
- la circulation sera alternée, réglée par panneaux, rue d'Epinal, au niveau du  
n°109.

**Article 2** : Les panneaux de signalisation temporaire seront mis en place et maintenus  
pendant toute la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

**Article 3** : La Directrice Générale Adjointe des Services, le Commandant de Police, le  
Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le  
concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 4 mai 2021

Le Maire,



David VALENCE